Questions de droit du travail, désormais un numéro unique

lundi 15 avril 2019, par lpe

Les renseignements en droit du travail sont désormais accessibles par un numéro d'appel unique : **08 06 000 126** (coût d'un appel local).

Les services de renseignement de la Direccte donnent des informations juridiques générales relatives au Code du Travail, aux Conventions Collectives, à la Jurisprudence Sociale, pour les salariés et employeurs du secteur privé, en particulier des TPE/PME.

Adossés à l'inspection du travail, au sein des unités départementales des Direccte, ils répondent de façon personnalisée à près de 880 000 demandes relatives au droit du travail par téléphone, par écrit ou bien dans le cadre d'un accueil physique sur rendez-vous.

A noter : les services de renseignement de la Direccte ne sont pas compétents pour régler les litiges ou constituer un dossier contentieux de la compétence des Conseils des Prud'hommes, calculer des droits à l'indemnisation du chômage, renseigner sur les cotisations sociales…

Pour plus d'informations : travail-emploi.gouv.fr et nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr